



Le Directeur général

Bruxelles,
MARE/D.3/PC/mbe/Ares (2019)

M. Aurelio Bilbao Barandica
Président du CC - Sud
rue Alphonse Rio, 6
F-56100 Lorient

**Objet: Votre Avis 129 sur l'exploitation du gaz et des ressources pétrolières
et minières dans les Eaux Occidentales Sud**

Cher Monsieur Bilbao,

Merci pour votre avis 129 du 28 mai 2019. Nous prenons note de vos préoccupations concernant le nombre croissant d'activités économiques, dont certaines sont nouvelles dans des bassins maritimes comme les eaux occidentales du sud, et de leur impact sur la pêche.

Votre expérience sur le terrain est corroborée par les données économiques dont nous disposons: l'économie maritime de l'UE est un secteur à haute valeur ajoutée qui continuera de croître. Selon le dernier rapport annuel sur l'économie bleue, ce secteur soutient plus de 4 millions d'emplois et réalise un chiffre d'affaires de 658 milliards d'euros. Nous devons faire notre possible pour soutenir une partie aussi dynamique de notre économie.

Promouvoir l'économie bleue ne signifie pas seulement utiliser davantage la mer et ses ressources. Cela implique également d'utiliser les ressources marines de manière durable. Créer les conditions permettant de mettre en œuvre une économie bleue durable est un élément clé de notre agenda. C'est dans ce contexte que l'UE a adopté des règles juridiques strictes. Les stocks de poissons doivent être gérés de manière durable d'ici 2020, et atteindre le Rendement Maximum Durable d'ici cette date. L'impact sur l'environnement des investissements dans les océans doit faire l'objet d'une évaluation, et l'utilisation de l'espace maritime doit être planifiée. En parallèle, nous avons également lancé des initiatives dans de nombreux domaines politiques liés aux océans, mers et côtes de l'Europe, afin de faciliter la coopération entre le secteur maritime, les autorités publiques au-delà des frontières et des secteurs, et les parties prenantes.

La Directive 2014/89/UE que vous mentionnez établit un cadre pour la planification de l'espace maritime. Elle prévoit une planification systématique et cohérente de l'espace, en coordination avec les pays et régions avoisinants. Pour ce qui concerne sa mise en œuvre dans les pays du CC sud, permettez-moi de vous informer de la situation dans chacun d'entre eux. Les autorités françaises viennent de clôturer la consultation sur les « documents stratégiques de façade maritime », y compris pour la façade Atlantique sud.

En Espagne, les autorités compétentes ont tenu une première consultation publique avec les parties prenantes en mars 2019, et prévoient une série d'ateliers tout au long de l'été 2019 afin de définir les objectifs de la planification de l'espace maritime pour les eaux territoriales espagnoles. Le Portugal a tenu une consultation publique en ligne au sujet de la planification de son espace maritime entre décembre 2018 et janvier 2019. Les Etats membres sont tenus d'adopter des plans issus de la planification de l'espace maritime au plus tard le 31 mars 2021. La Commission suit ces développements de près. Elle soumettra au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 31 mars 2022, un rapport d'avancement présentant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette Directive.

Pour ce qui concerne l'exploitation minière en eaux profondes, la Commission a mis l'accent sur des activités visant à garantir une pratique pleinement conforme à l'engagement de l'Union européenne en matière de durabilité, et à une approche écosystémique et de précaution.

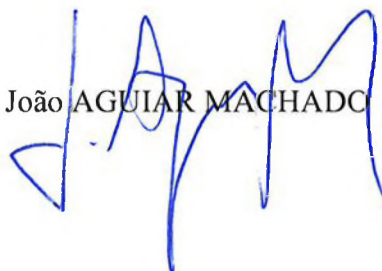
Par ailleurs, l'Union européenne a soutenu, par le biais du 7ème Programme-cadre de Recherche et Horizon 2020, des travaux de recherche visant à accroître les connaissances sur les systèmes minéraux et environnementaux en eau profonde, à évaluer l'impact sur l'environnement et à définir des mesures de protection de l'environnement. Cela comprend les évaluations des risques écologiques des écosystèmes d'eau profonde et la vulnérabilité de la biodiversité en eau profonde face aux facteurs de stress humains croissants. Avec le dernier projet sur l'exploitation minière des grands fonds marins financé par le Fonds européen pour la mer et la pêche, nous aidons l'Autorité internationale des fonds marins à élaborer un plan régional de gestion de l'environnement pour la dorsale médio-atlantique¹. Cela devrait conduire à l'élaboration d'un réseau de sites à protéger en tant qu'écosystèmes marins uniques contre les activités humaines potentiellement perturbatrices.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts pour créer des océans plus sains, plus propres et mieux gérés, dans le respect de nos intérêts et en tant que condition préalable à la mise en place d'une économie bleue durable.

Je remercie le CC Sud pour cette recommandation et le travail accompli, et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs (pascale.colson@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73) pour tout éventuel complément d'information sur cette réponse.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

João AGUIAR MACHADO



¹ Cf appel EASME / EMFF / 2017/019